



# DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE DE MOBILITE CORSE-CONTINENT

La mobilité est un vecteur important d'insertion professionnelle pour les jeunes et représente un véritable enjeu pour le territoire. Consciente de l'intérêt de cette démarche, la Collectivité de Corse a la volonté d'apporter une aide financière forfaitaire de 400 € pour accompagner la mobilité Corse-Continent des étudiants en formation initiale dans le cadre d'un stage intégré à leur cursus de formation. L'Université de Corse par l'intermédiaire du Pôle Vie Etudiante aura la charge de la gestion de ce fond.

## ❖ RECEVABILITE DE LA DEMANDE

---

Critère n°1 : l'étudiant-e qui sollicite une bourse de mobilité Corse-Continent est inscrit-e en formation initiale à l'Université de Corse.

Critère n°2 : le stage pour lequel l'étudiant-e sollicite une bourse de mobilité est inscrit dans son cursus de formation.

Critère n°3 : ce même stage se trouve à plus de 150 km du lieu de résidence de ces parents ou, à défaut, du lieu de résidence de l'étudiant.

Critère n°4 : le dossier ne peut pas être examiné à posteriori : le Pôle Vie Etudiante doit être informé de la demande de bourse de mobilité une semaine avant que le stage ne débute et l'ensemble des pièces constitutives du dossier doivent être remises une semaine avant le début du stage.

## ❖ CIVILITE

---

NOM :

PRENOM :

Adresse mail :

N° de téléphone :

N° Etudiant :

Formation suivie :

Niveau de formation

Licence 1 Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2 Adresse du domicile des  
parents (ou à défaut de  
l'étudiant)

Adresse :

Code Postal :

Ville :



---

## Direction des Etudes et de la Vie Universitaire – Pôle Vie Etudiante

### ❖ PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER ET CONDITIONS A REMPLIR

---

La demande de bourse de mobilité Corse-Continent pourra être prise en compte et examinée par la Commission de Bourse de Mobilité Corse-Continent seulement si l'ensemble des pièces justificatives a été déposé ou remis au Pôle Vie Etudiante ainsi que le dossier de demande de bourse de mobilité dûment rempli.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

1. Une attestation d'inscription administrative de l'étudiant à l'Université de Corse pour l'année en cours.
2. Une attestation ou tout autre document prouvant que le stage pour lequel l'étudiant-e sollicite une bourse de mobilité est bien inscrit dans le cursus de formation de l'étudiant-e.
3. Un document écrit et signé par l'organisme d'accueil qui mentionne l'accueil de l'étudiant-e stagiaire au sein de l'organisme ainsi que les dates de début et de fin de stage et le lieu (adresse postale) où l'étudiant-e réalisera son stage. Dans le cas où l'étudiant-e recevrait une gratification lors du stage, le montant mensuel doit également être mentionné.
4. Un document écrit et signé par l'étudiant-e qui mentionne que les éléments communiqués par l'étudiant-e sont authentiques et que dans le cas où il s'avère que les informations données par ce dernier étaient fausses il s'engagerait à rembourser la somme perçue. Devra aussi être mentionné qu'une non-réalisation du stage impliquerait un remboursement de la somme perçue.
5. Un Relevé d'Identité Bancaire de l'étudiant ainsi qu'une attestation d'inscription administrative.

La remise du dossier de demande de bourse doit se faire dans les délais communiqués par l'Université de Corse : un dossier déposé ultérieurement à la date butoir ne pourra pas être examiné.

### ❖ MODALITES DE FINANCEMENT DE LA MOBILITE CORSE-CONTINENT

---

Préalablement à chaque commission d'études des demandes de bourse de mobilité Corse-Continent un volume prévisionnel de dossiers à financer sera communiqué.

Les modalités de financements des séjours dépendront de 2 facteurs :

- La recevabilité de la demande c'est-à-dire que le dossier doit remplir les 4 critères précédemment énoncés
- Le nombre de demande de dossiers en rapport avec le volume prévisionnel de dossiers finançables.

Si l'ensemble des demandes éligibles correspondent au volume prévisionnel de dossiers à financer, ces critères d'éligibilités suffiront pour parvenir à délibérer sur le financement des demandes.



---

**Direction des Etudes et de la Vie Universitaire – Pôle Vie Etudiante**

Dans le cas où le nombre de demande éligibles est supérieur au volume prévisionnel de dossiers à financer, une grille d'évaluation prévue à cet effet contenant d'autres critères sanctionnés d'une note (durée du stage et gratification) viendra classer les demandes.

Sera également communiquée la date butoir de remise des dossiers de demandes de bourse de mobilité.

❖ INSTRUCTION DE LA DEMANDE

---

L'instruction des dossiers est effectuée par la Commission de Bourse de mobilité Corse-Continent. Elle a la charge de vérifier les pièces à joindre au dossier ainsi que les critères d'éligibilité. Elle utilise une grille d'évaluation identique pour l'ensemble des demandes de dossier de bourse de mobilité (cf. document sur les Critères d'évaluation des dossiers de demande de Bourse de Mobilité Corse-Continent).

La Commission a également la charge de classer les demandes de dossiers selon les modalités précédemment citées.

Si les critères établis par la grille d'évaluation ne permettent pas de départager des dossiers de demande de mobilité et donc d'établir un classement, il reviendra à la Commission de départager les dossiers en vue d'établir un classement.

❖ NOTIFICATION DE LA DECISION PRISE  
PAR LA COMMISSION

---

Une notification par mail sera envoyée à l'étudiant-e ayant fait une demande de bourse de mobilité Corse-Continent dans un délai de 10 jours à compter de la date de commission de bourse de mobilité.